

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan organise, au titre de l'année 2020, pour les centres de gestion du Calvados, des Côtes d'Armor, de l'Eure, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe, de Seine-Maritime et de la Vendée

le concours externe, interne et troisième concours DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Catégorie B – Femme / Homme

Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'espace économique autres que la France ont accès à ce cadre d'emplois.

Nature des spécialités	Nombre de postes ouverts			
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	Total
Bâtiments, génie civil	41	18	3	62
Réseaux, voirie et infrastructure	52	24	4	80
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	31	14	4	49
Aménagement urbain et développement durable	6	2	1	9
Déplacements, transports	3	1	0	4
Espaces verts et naturels	21	9	1	31
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	37	16	2	55
Services et intervention techniques	22	10	3	35
Métiers du spectacle	3	1	1	5
Total	216	95	19	330

➤ Conditions de participation

Concours externe : être titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes. Possibilité de dérogations à la condition de diplômes (qualification reconnue comme équivalente, mères et pères de famille d'au moins trois enfants, sportifs de haut niveau cf. www.cdg56.fr).

Concours interne : être fonctionnaire ou agent public des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2020.

3^{ème} concours : justifier, au 1^{er} janvier 2020, de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- d'une ou plusieurs activités professionnelles salariées de droit privé, quelle qu'en soit la nature
- ou de mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, magistrat, militaire ou agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale soient prises en compte pour l'accès au 3^{ème} concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation seront comptabilisées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle, ainsi que la durée du service civique.

➤ **Dates et lieux des épreuves**

Epreuves d'admissibilité : le jeudi 16 avril 2020 à LANESTER, PONTIVY et VANNES (56). D'autres centres d'épreuves pourraient être ouverts hors Morbihan, compte tenu du nombre de candidats inscrits aux concours. Le lieu des épreuves d'admissibilité pourra dépendre de la spécialité choisie lors de l'inscription.

Epreuves d'admission : octobre 2020 à VANNES (56).

➤ **Nature des épreuves (extrait)**

	Epreuves d'admissibilité	Epreuves d'admission
Concours externe	Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1)	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. (durée totale de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)
Concours interne	1/ Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1)	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée totale de l'entretien : 20 minutes ; coefficient 1)
Troisième concours	2/ Etude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée : 4 heures ; coefficient 1)	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (durée totale de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

➤ **Retrait des dossiers d'inscription : du mardi 22 octobre 2019 au mercredi 13 novembre 2019 inclus**

- soit par télinscription sur le site www.cdg56.fr, **minuit dernier délai (heure métropole)**
- au secrétariat au centre de gestion du Morbihan (voir adresse ci-dessous), **17h30 dernier délai** ;
- par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23X32) affranchie à 2,10 €, libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au centre de gestion du Morbihan (voir adresse ci-dessous), **le cachet de la poste faisant foi**.

➤ **Dépôt des dossiers d'inscription imprimés lors de la préinscription ou retirés auprès du centre de gestion du Morbihan : du mardi 22 octobre 2019 au jeudi 21 novembre 2019 inclus**

- au secrétariat du centre de gestion du Morbihan, **17h30 dernier délai** ;
- par voie postale, au centre de gestion du Morbihan (voir adresse ci-dessous), **le cachet de la poste faisant foi**.

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan
Service Concours - 6 bis, rue Olivier de Clisson – CS 82161
56005 VANNES Cedex

Tout courrier insuffisamment affranchi ou avec une mauvaise adresse, même posté dans les délais, sera refusé. Tout dossier transmis par télécopie ou courrier électronique sera refusé. La demande d'inscription devra être rédigée sur un dossier original. Tout dossier d'inscription, adressé au centre de gestion du Morbihan, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription original ou téléchargé ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. De même, tout incident dans la transmission de la demande de dossier et/ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription, afin de garantir la réception par le centre de gestion du Morbihan.